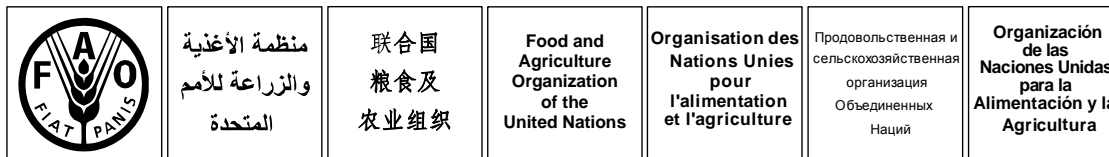


Janvier 2014

F



Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

VINGT-HUITIÈME SESSION

Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014

CONCLUSIONS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) ET SUIVI AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Table des matières

- I. Vue d'ensemble des sessions du CSA 2012-2013
- II. Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- III. Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées
- IV. Suivi aux niveaux régional et national
- V. Questions portées à l'attention des Conférences régionales

Résumé

L'objectif du présent document est de fournir aux participants aux Conférences régionales de la FAO un point sur les principales conclusions auxquelles le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est parvenu depuis les dernières Conférences régionales, tenues en 2012, et sur les activités centrales du Comité à l'heure actuelle. Le document présente les conclusions du CSA en ce qui concerne notamment le Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées et les principes pour un investissement agricole responsable. Il se penche également sur la question des agrocarburants et de la sécurité alimentaire, ainsi que sur le développement après 2015.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

Le CSA invite les participants aux Conférences régionales à prendre note de ses conclusions. En particulier, il les prie de tenir compte des deux processus de convergence stratégique de premier ordre qui font actuellement l'objet d'une consultation, les *Principes pour un investissement agricole*

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj776f

responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées, et d'encourager la participation active de toutes les parties intéressées aux négociations finales, qui se dérouleront au Siège de la FAO, à Rome, selon le calendrier suivant:

- Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CSA-Investissement agricole responsable) – 19-24 mai 2014;
- Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées – (CSA – Programme d'actioin) – 29 juillet-1^{er} août 2014.

CONCLUSIONS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) ET SUIVI AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

I. Vue d'ensemble des sessions du CSA 2012-2013

1. L'objectif du présent document est de fournir aux participants aux Conférences régionales de la FAO un point sur les principales conclusions auxquelles le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est parvenu depuis les dernières Conférences régionales, tenues en 2012, et sur les activités centrales du Comité à l'heure actuelle.

2. Depuis la réforme du CSA en 2009, les sujets et résultats essentiels des séances plénières du Comité ont été présentés lors des deux dernières conférences régionales, qui ont eu lieu en 2010 et 2012, afin de renforcer les liens entre les conférences régionales et le CSA et de favoriser les occasions d'échanger des informations et des contributions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

3. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, deux sessions annuelles et une session extraordinaire du CSA se sont déroulées. À sa trente-huitième session (session extraordinaire), en mai 2012¹, le Comité a approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ce texte énonce des principes, ainsi que des pratiques acceptées au plan international, que toutes les parties prenantes sont encouragées à utiliser à l'heure de formuler des stratégies, des politiques et des programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

4. L'adoption de la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est l'un des principaux résultats de la trente-neuvième session du CSA, tenue en octobre 2012². Il s'agit d'un cadre global et d'une référence unique, qui contient des orientations d'ordre pratique à l'intention des responsables politiques dans les domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition comme le commerce, l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles et les politiques relatives à l'économie ou à l'investissement. On met ce document à jour annuellement afin d'y inclure les dernières recommandations du CSA en matière de politiques. À sa quarantième session³, le Comité a approuvé la deuxième version du Cadre stratégique et a encouragé toutes les parties intéressées à la promouvoir et à en faire usage, tout en reconnaissant sa nature facultative.

5. Le Comité a poursuivi ses efforts en vue de formuler des orientations valables sur le plan scientifique et fondées sur des éléments concrets en matière de politiques relatives aux interventions sur la sécurité alimentaire et la nutrition à tous les niveaux et à l'intention de parties intéressées extrêmement diverses. Les rapports du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition⁴ servent de base aux tables rondes sur les politiques qui sont organisées à l'occasion des séances plénières du CSA. Le Comité a examiné les rapports sur *la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition* et sur *le changement climatique et la sécurité alimentaire* à sa trente-neuvième session, ainsi que ceux concernant *les agrocarburants et la sécurité alimentaire et l'investissement dans la petite*

¹ <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md958f.pdf>

² <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/mf115f.pdf>

³ <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi514f.pdf>

⁴ <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/>

agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à sa quarantième session. Les conclusions des tables rondes sont résumées dans les encadrés relatifs aux décisions (un pour chaque thème) que le CSA a examinés, débattus et approuvés en plénière. Ces recommandations constituent des orientations stratégiques importantes qui doivent aider un large éventail de parties intéressées à prendre de nouvelles mesures. À la quarante et unième session du CSA, les participants à deux tables rondes sur les politiques examineront les questions suivantes, en s'appuyant sur un rapport du Groupe d'experts de haut niveau: *le gaspillage et les pertes alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables* et *le rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition*.

6. Le Comité a pris de nouvelles mesures concernant le suivi et l'évaluation de ses travaux et de son efficacité. Dans ce contexte, il a reconnu les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un cadre pour le suivi de ses décisions et recommandations, et a estimé que ce suivi était important pour améliorer son efficacité. Le Comité a demandé un plan d'action visant à diffuser largement les décisions et les recommandations stratégiques qu'il formule en plénière dans le cadre de la Stratégie de communication planifiée, ce qui constitue une étape cruciale pour ce qui est d'améliorer sa visibilité et son efficacité.

7. En ce qui concerne ses axes de travail et ses autres activités, le Comité, à sa quarantième session, a adopté un programme de travail pluriannuel pour 2014-2015, qui comprend une note d'orientation définissant dans les grandes lignes le processus de sélection et de hiérarchisation des activités futures du CSA et les thèmes suggérés au Groupe d'experts de haut niveau. Le CSA tiendra compte de toutes les conclusions pertinentes des Conférences régionales de la FAO lorsqu'il s'agira de recenser les sujets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition qu'il devra examiner lors du présent exercice biennal mais aussi des suivants.

8. À sa trente-neuvième session, le Comité a lancé deux processus consultatifs conformément aux axes de travail prioritaires inscrits dans le Programme de travail pluriannuel, qui sont mis en lumière ci-après à l'intention des conférences régionales:

- a) Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- b) Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées

II. Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

9. À sa trente-neuvième session, en 2012, le CSA a lancé un processus de consultation sur deux ans visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable et à veiller à ce que ceux-ci emportent une large adhésion. Ces principes sont censés promouvoir des investissements agricoles contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'à *la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*.

10. Il est essentiel d'investir de façon responsable dans l'agriculture, en particulier dans la petite agriculture, afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois décents, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de favoriser la durabilité environnementale. Les investissements agricoles peuvent générer des avantages très divers en matière de

développement. Pour ce faire, ils doivent toutefois être responsables et dirigés spécifiquement vers la concrétisation desdits avantages, et il faut veiller à éviter les conséquences négatives que peuvent avoir des schémas d'investissement planifiés de façon moins responsable.

11. Les Principes sont destinés à fournir des orientations d'ordre pratique aux gouvernements, aux investisseurs publics et privés, aux organisations régionales et intergouvernementales, aux organisations de la société civile, aux établissements de recherche et aux universités, aux donateurs et aux fondations. Ils seront facultatifs et non contraignants et devront être interprétés et appliqués en accord avec les obligations déjà inscrites dans la législation nationale et le droit international.

12. Les consultations régionales, qui se sont déroulées entre novembre 2013 et février 2014, avaient pour objectif de faire remonter des informations et de recueillir des contributions sur l'avant-projet de principes pour un investissement agricole responsable auprès de parties intéressées extrêmement diverses afin d'améliorer le projet existant et d'encourager l'adhésion auxdits principes au niveau mondial. Les avis reçus contribueront à l'élaboration de la première version du projet, laquelle sera ensuite négociée par le Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur l'investissement agricole responsable en mai 2014, à Rome. Les principes qui auront été définis au cours de ce processus seront présentés au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière. Le rapport des consultations sur l'investissement agricole responsable en Afrique, tenues à Johannesburg (28 et 29 novembre 2013), figure en annexe au présent document.

III. Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées.

13. Lors des crises prolongées, la sécurité alimentaire se trouve fortement réduite. Il est reconnu que ces situations relèvent d'une catégorie particulière qui nécessite une large série d'interventions stratégiques et opérationnelles. Les caractéristiques communes aux contextes de crises prolongées sont les chocs récurrents, les causes sous-jacentes multiples, l'effondrement des institutions locales, l'instabilité des moyens d'existence et des systèmes alimentaires, la longue durée et la présence de conflits et/ou d'une insécurité civile.

14. Comme indiqué dans *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010*, l'insécurité alimentaire est bien plus prononcée dans les pays en proie à des crises prolongées que dans les autres pays en développement, ce qui est mis en évidence par quatre indicateurs essentiels: la proportion de personnes sous-alimentées, la proportion d'enfants présentant un retard de croissance, le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et l'indice global de la faim.

15. Afin de contribuer à prévenir l'insécurité alimentaire dans ces contextes et à y faire face, le CSA, à sa trente-neuvième session, en 2012, a lancé un processus de consultation sur deux ans visant à élaborer un programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les situations de crise prolongée et à veiller à ce que celui-ci emporte une large adhésion.

16. Ce programme d'action est destiné à fournir des orientations fondées sur l'expérience et à établir des principes d'action en décrivant les mesures concrètes qui peuvent s'y rapporter. L'objectif est d'aider les parties intéressées à concevoir des politiques, investissements, arrangements institutionnels, programmes et activités adaptés qui permettent d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crise prolongée. Facultatif et non contraignant sur le plan juridique, le programme d'action doit être interprété et appliqué conformément aux obligations en vigueur qui sont inscrites dans la législation nationale et le droit international.

17. On peut en attendre une compréhension plus fine des causes multidimensionnelles des crises prolongées, le partage d'outils d'analyse plus efficaces pour aider au recensement des causes profondes, ainsi que la conception d'un train de mesures stratégiques et techniques appropriées pour y remédier. De nouvelles modalités seront aussi définies en vue d'un travail mené en partenariat et d'une action harmonisée aux niveaux mondial, régional, national et local. Enfin, le programme comprendra un suivi amélioré des progrès globaux accomplis quant à la réduction du nombre de pays en proie à une crise prolongée et de la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation dans ces pays.

18. Une consultation mondiale se déroulera en avril 2014. En se fondant sur ses résultats, on élaborera le projet de document qui sera ensuite négocié par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme d'action en juillet 2014, à Rome. Le programme d'action qui aura été défini au cours de ce processus sera présenté au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière. Pour en savoir plus, voir le site Internet suivant: <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/cfs-fipc/fr/>.

IV. Suivi aux niveaux régional et national⁵

19. Les paragraphes suivants (20 à 33) sont des extraits du Rapport final de la quarantième session du CSA (Rapport CFS 2003/40) susceptibles d'être examinés, le cas échéant, comme des domaines intéressant la région Afrique et qui pourraient nécessiter un suivi aux niveaux régional et national. Cette sélection n'est ni définitive, ni exhaustive, et pourra être examinée par la Conférence régionale; d'autres actions pertinentes pourront être envisagées si elle le juge nécessaire.

Mesures visant à améliorer la cohérence des politiques relatives à la sécurité alimentaire et aux agrocarburants

20. Le Comité a encouragé les gouvernements à veiller à ce que leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et leurs stratégies en matière de sécurité énergétique soient coordonnées, et à ce que toute l'attention requise soit accordée à une gestion durable des ressources naturelles. Il a recommandé l'élaboration et la mise en œuvre des mesures ci-après par les parties prenantes pertinentes.

21. Les gouvernements, la FAO, le Système d'information sur les marchés agricoles, le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et les autres organisations internationales sont encouragés à partager

⁵ La section IV a été ajoutée afin de répondre à la demande adressée par les représentants des États Membres au Bureau régional pour l'Afrique d'inclure les actions de suivi aux niveaux régional et national dans la liste des points à examiner.

régulièrement avec le Comité les résultats de leurs travaux sur les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire.

22. Les gouvernements, la FAO et toutes les autres parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à faciliter l'échange d'informations et la coopération en ce qui concerne les liens entre agrocarburants et sécurité alimentaire. Cela comprend notamment les analyses, les évaluations et les projections ainsi que la communication en toute transparence des informations sur les hypothèses, des méthodes, des outils et de données ventilées par sexe.

23. Les gouvernements et les autres parties prenantes sont encouragés à mettre en œuvre des politiques et des investissements relatifs à la production d'agrocarburants et de produits alimentaires qui soient conformes aux stratégies de développement nationales et aux accords multilatéraux applicables à la sécurité alimentaire. Une attention particulière devrait également être accordée à la situation des groupes vulnérables et des petits producteurs de denrées alimentaires.

24. S'il y a lieu, les gouvernements et les autres parties prenantes pertinentes sont encouragés à examiner les politiques relatives aux agrocarburants à la lumière d'évaluations impartiales et scientifiques des possibilités et des risques en matière de sécurité alimentaire, afin que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social.

25. La FAO est invitée à informer le CSA des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités dans les pays membres, en ce qui concerne les politiques sur les agrocarburants qui sont conformes aux objectifs de sécurité alimentaire et les initiatives relatives aux politiques sur les agrocarburants prises à de multiples niveaux. À cet égard, il convient de s'appuyer sur des travaux et des documents existants, notamment les indicateurs de durabilité pour la bioénergie élaborés par le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'approche BEFS de la FAO, ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les gouvernements et toutes les parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à utiliser ces instruments, ainsi qu'à en soutenir la mise en œuvre.

26. La FAO, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, et en consultation avec les États Membres, le cas échéant, est invitée à proposer un programme de travail qui vise à renforcer les capacités des pays et des acteurs désireux d'évaluer leur situation en matière d'agrocarburants, en tenant compte de la question de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national et des droits fonciers légitimes, de gérer les risques et les possibilités associés au développement des agrocarburants et d'en suivre les incidences. Ce programme pourrait tirer parti du programme de renforcement des capacités conduit par le Partenariat mondial sur les bioénergies.

Mesures visant à promouvoir la recherche-développement sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire

27. La sécurité alimentaire, les intérêts des petits exploitants et les questions de parité hommes-femmes doivent être intégrés comme il convient dans la conception, le suivi et l'évaluation de la recherche-développement sur les agrocarburants. La recherche-développement est importante s'agissant d'améliorer l'efficacité des agrocarburants, sur le plan des ressources et sur le plan des procédés, et d'explorer de nouvelles technologies, y compris les agrocarburants de la deuxième et de la troisième génération. Les partenaires de

recherche sont encouragés à concevoir des solutions adaptées aux besoins de toutes les parties prenantes, en particulier aux parties prenantes dans les pays les moins avancés, notamment les femmes et les petits exploitants qui sont les premiers à avoir besoin d'accéder à des services énergétiques modernes.

28. La coopération internationale (y compris la coopération Sud-Sud), le secteur public et les partenariats public-privé ont un rôle important à jouer à l'appui des recherches conduites dans ces domaines. Il est important de veiller à ce que les enseignements tirés de ces partenariats se retrouvent dans la coopération future.

29. La recherche-développement, ainsi qu'il convient, doit permettre de renforcer les capacités d'adapter les unités de transformation et les unités de production d'agrocarburants afin que celles-ci puissent moduler leurs chaînes d'approvisionnement entre l'alimentation humaine, les aliments pour animaux et l'énergie.

Actions concernant les liens entre l'énergie et la sécurité alimentaire

30. Les parties prenantes sont encouragées à soutenir une utilisation plus efficace de l'énergie et des autres ressources, un emploi accru des sources d'énergie renouvelables et un meilleur accès à des services énergétiques durables, notamment dans les filières agroalimentaires, compte tenu des spécificités de chaque pays.

31. Les gouvernements et les divers acteurs devraient appuyer la participation des agriculteurs, en particulier des petits exploitants et des femmes, aux programmes de sécurité alimentaire et énergétique (y compris en ce qui concerne la production et la consommation d'agrocarburants), sur la base, comme il convient, de conditions justes et équitables.

32. Le Comité a encouragé le secteur public et le secteur privé à apporter un appui à l'inscription de la production durable d'agrocarburants dans les politiques relatives à l'agriculture et à la foresterie, compte tenu des spécificités de chaque pays.

Participation potentielle du CSA au processus du programme de développement pour l'après 2015

33. Le CSA souligne le rôle essentiel de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la pauvreté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et charge le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, d'étudier les moyens pour le CSA de contribuer au processus décisionnel relatif au programme de développement pour l'après 2015 à New York.

V. Questions portées à l'attention des Conférences régionales

34. Le CSA invite les participants aux Conférences régionales à prendre note de ses conclusions. En particulier, il les prie de tenir compte des deux processus de convergence stratégique de premier ordre qui font actuellement l'objet d'une consultation, les *Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* et le *Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, et d'encourager la participation active de toutes les parties intéressées aux négociations finales, qui se dérouleront au Siège de la FAO, à Rome, selon le calendrier suivant:

- Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 19-24 mai 2014
- Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées – 29 juillet-1er août 2014

Annexe: Rapport des consultations sur l'investissement agricole responsable en Afrique - Johannesburg (28-29 novembre 2013)

<http://www.fao.org/cfs/cfs-home/resaginv/fr/>.